

DHL EXPRESS

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES DU CBAM

APERÇU DU CBAM

Dernière mise à jour : le 27 septembre 2023

APERÇU DES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE DU CBAM

- **CBAM** est l'acronyme de **Carbon Border Adjustment Mechanism (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières - MACF)**. Il s'agit du premier mécanisme européen d'ajustement aux frontières pour **les émissions de CO2, qui vise à garantir que le coût de ces émissions est correctement reflété dans le prix de certains produits importés dans l'UE.**
- Les biens importés de **tous les pays et territoires non membres de l'UE* vers les pays de l'UE27** seront couverts par le règlement CBAM.**
- Le CBAM s'appliquera **dans un premier temps aux importations de certains biens, d'une valeur supérieure à 150 euros, dont la production est à forte intensité de carbone** et qui présentent le risque le plus important de fuite de carbone : **le ciment, le fer et l'acier, l'aluminium, les engrais, l'électricité et l'hydrogène.**
- **Le CBAM sera progressivement appliqué, voir ci-dessous les différentes phases du règlement CBAM.**

* Le CBAM ne s'applique pas aux marchandises originaires des pays et territoires suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse, Büsingen, Heligoland, Livigno, Ceuta, Melilla.

** Pays de l'UE27 : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède.



QUELLES SONT LES PHASES DU CBAM ?

Date	Dates limites du CBAM
1er octobre 2023	Début de la période de transition
31 janvier 2024	Date limite de remise du premier rapport CBAM (pour le 4Q 2023)
1er janvier 2026	Fin de la période de transition, lancement de la phase finale
31 janvier 2026	Date limite de réception du dernier rapport CBAM pour le 4Q 2025
31 mai 2027	Date limite de réception de la première déclaration CBAM pour 2026

QUEL EST L'IMPACT JURIDIQUE POUR LES IMPORTATEURS PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION DU CBAM ?

À partir du 1er octobre 2023, les importateurs devront **soumettre un "rapport CBAM" trimestriel** :

- Y compris les **émissions intégrées** qui ont été **consommées pendant le processus de production (émissions directes)** ainsi que
- **les émissions liées à la production de l'électricité** utilisée pour produire le bien (**émissions indirectes**)
- au plus tard un mois après la fin de chaque trimestre.

Pour faciliter un déploiement harmonieux, **les importateurs de l'UE ne seront pas tenus de financer des certificats de carbone au cours de la période de transition.**

QUELLE EST LA POSITION DE DHL EXPRESS PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE DU CBAM ?

Les déclarations CBAM **nécessitent une connaissance des processus de production à l'étranger et des émissions de carbone qui y sont liées.** En tant que courtier en douane, DHL Express **n'est pas en mesure de connaître ces détails ou d'évaluer l'exactitude ou l'exhaustivité des informations** qui peuvent être fournies.

Par conséquent, **à compter du 1er octobre 2023, DHL Express ne pourra dédouaner que les envois CBAM pour lesquels un importateur ou un destinataire est établi dans l'UE.**

- ✓ **Les envois CBAM** pour lesquels il n'existe pas d'importateur/récepteur établi dans l'UE **ne seront pas dédouanés à l'importation et pourront être renvoyés à l'origine aux frais du client.**

OÙ PUIS-JE TROUVER PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CBAM ?

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web CBAM de la Commission européenne, [cliquez ici](#).

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources jugées fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations contenues dans le présent document sont fournies "en l'état". En aucun cas, DHL Express, ses partenaires ou sociétés affiliées au groupe Deutsche Post DHL, ou les partenaires, agents ou employés de ces derniers ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne de toute décision ou action prise sur la base des informations contenues dans le présent document ou de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages.

